

**UNIVERSITÉ DE REIMS
FACULTÉ DE MÉDECINE**

ANNÉE 2022

N°

**THÈSE
DE
DOCTORAT EN MÉDECINE
(Diplôme d'État)
PAR**

DUBUS Justine

Née le 15 avril 1993 à SOISSONS

Présentée et soutenue publiquement le 08 décembre 2022

**COMMENT LES CABINETS MÉDICAUX DE GROUPE SE SONT ORGANISÉS
POUR ACCUEILLIR UN ASSISTANT MÉDICAL ? ÉTUDE QUALITATIVE EN
RÉGION GRAND-EST.**

PRÉSIDENT : M. Pierre NAZEYROLLAS, Professeur

CONCLUSION

La place de l'assistant médical est en train de se développer au sein des cabinets médicaux exerçant en groupe, autant que les motivations à leur embauche se diversifient.

Il paraît évident que les départs de confrères médecins généralistes majorent automatiquement le nombre de patient en attente d'un nouveau médecin traitant demandant ainsi davantage de travail aux médecins restants. Le rôle polyvalent de l'assistant médical est alors perçu comme un atout dans ce contexte.

Le fait d'exercer à plusieurs au sein d'un même cabinet ne semble pas être une contrainte pour bénéficier d'un assistant médical. Différents modèles d'organisations selon les besoins des médecins, à savoir l'embauche individuelle ou collective, semblent tout à fait possibles.

Cependant, cette étude réhausse un manque de souplesse concernant le temps de travail dans l'embauche d'un assistant médical mais également sur les objectifs de patientèle à atteindre de chacun des employeurs d'un même cabinet si l'on tient compte des conditions d'exercice en groupe de la CPAM.

Le manque de locaux semble être une réelle problématique tant pour les missions administratives que médicales pour les assistants médicaux. Le télétravail peut être une alternative à ce manque de place.

Chacun des médecins généralistes attribuent un panel de missions à leur assistant médical en fonction de leurs besoins, de leurs pratiques quotidiennes mais également en fonction de la configuration des locaux. Les médecins semblent unanimes quant à la délégation des tâches administratives. Certains médecins ne ressentent pas le besoin de déléguer du temps médical à leur assistant préférant garder pour eux ce moment privilégié avec le patient, d'autres au contraire, y voient comme un gain de temps notamment dans les prises de constantes. Cependant, le retard de formation des assistants médicaux semble être un frein dans l'attribution de leurs missions.

Se pose la question des limites à attribuer concernant les tâches d'un assistant médical.

D'une manière générale, l'arrivée d'un assistant médical dans le quotidien d'un médecin généraliste semble être profitable, notamment en termes de temps de travail. Par ailleurs, ce temps médical supplémentaire coïncide avec une augmentation de patientèle.

En effet, rappelons que le rôle des assistants médicaux est de libérer du temps aux médecins généralistes leur permettant ainsi d'augmenter leur patientèle en tant que médecin traitant mais aussi d'augmenter leur file active. Bien que cette contrepartie d'augmenter sa patientèle afin de bénéficier d'un assistant médical puisse être vécue comme anxiogène et parfois même difficilement réalisable, l'ensemble des médecins généralistes interrogés ne regrettent pas cette expérience de l'assistant médical tant le quotidien des médecins se complexifie. Les médecins regrettent le principe de devoir consulter plus au détriment d'une consultation plus riche.

Une des raisons pour laquelle les médecins généralistes embauchent un assistant médical est l'aide financière qui leur est accordée les premières années, aides qui sont cependant dégressives dans le temps et en fonction des objectifs atteints. Un manque de visibilité sur le long terme de ces aides est mis en avant.

Par ailleurs, la présence de l'assistant médical ne semble pas apporter de bénéfice financier pour la plupart des médecins interrogés, mais reste plutôt un confort dans leur journée de travail.

Une réévaluation de l'organisation des cabinets médicaux de groupe avec un assistant médical d'ici quelques années semblerait intéressante lorsque les formations des assistants médicaux seront réalisées mais également suite au recul de pratique des médecins généralistes. Cette réévaluation serait encore plus concluante une fois que la place de l'assistant médical fera partie intégrante dans les nouveaux projets de construction de cabinets médicaux mais également si une souplesse dans l'embauche d'un assistant est mise en place.